MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

Questionnaire et bilan sur les actions pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Partie 1 : Etat des lieux des pratiques en matière d'égalité professionnelle en cours au sein de la structure de l'attributaire.

Avez-vous engagé une démarche de progrès en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ?

● Oui

● Non

Si non, pour quelle(s) raison(s) ? □
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

1. Pour quelles raisons menez-vous ces actions ?

● Amélioration de la performance économique

● Amélioration de la gestion des RH

● Démarche globale de Responsabilité Sociale de l'entreprise

● Raisons morales/ éthiques

● Valorisation de l'image

● Autre :……

1. Quelle(s) action(s) avez-vous mis en place ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

1. Quels sont les résultats obtenus à la suite de ces actions ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Exemples d'actions permettant de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

● Actions visant l'égalité salariale (transparences des salaires, égalité de rémunération à l'embauche,

● Actions visant la mixité professionnelle (recrutement, promotions, quotas,…)

● Mise en place d'un processus permettant la prise en compte systématique des questions d'égalité dans les décisions

● Formation et sensibilisation des recruteurs, des encadrants et/ou des salariés

● Action en faveur de la parentalité (congé paternité obligatoire, dispositif d'accompagnement du retour à l'emploi après un congé parental, …)

● Aménagement flexibles du temps de travail permettant une bonne articulation vie professionnelle/vie personnelle

● Objectifs chiffrés en proportions de femmes en temps plein, aux postes d'encadrement et/ou aux organes de décision

● Recrutement non-discriminant : ● Grille d'entretien pour objectiver les embauches (par ex, lister les questions intrusives à ne pas poser aux candidats) ● CV anonymes ● Egalité de rémunération à l'embauche.

Partie 2 : Actions que l'attributaire s'engage à mettre en place ou à poursuivre dans le cadre du présent marché.

- Préciser, pour le personnel affecté a l'exécution du présent contrat, le nombre d'hommes : x et de femmes : x
- Préciser, pour le personnel encadrant affecté à l'exécution du présent contrat, le nombre d'hommes : x et de femmes : x
- Préciser le nombre de femmes affectées à l'exécution du présent contrat qui bénéficieront d'une formation qualifiante ou diplômante.
- Préciser la proportion de personnes, parmi les personnes affectées à l'exécution du présent contrat qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail :
- Préciser les écarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes affectés à la réalisation de la prestation :
- Pr2ciser si vous êtes soumis à la production de l'index égalité professionnelle (si au moins 50 salariés) :